

Le ministre de la Justice devrait écouter le Québec quand il dit à ses députés dans quel sens ils doivent voter. S'il pense sincèrement que le gouvernement trouve un appui croissant, s'il en est vraiment persuadé, je pense qu'il prendra plus de temps, qu'il prendra la peine de s'attabler avec les provinces, de chercher à se mettre d'accord avec elles sur une formule d'amendement, qu'il aplanira certains différends qui l'opposent à de nombreuses provinces mécontentes de la façon dont il procède.

● (1820)

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est vraiment un honneur pour moi que cette occasion qui m'est offerte de prononcer un discours à la Chambre des communes du Canada sur la question de la réforme constitutionnelle. C'est plus qu'un honneur, c'est une responsabilité que m'ont confiée les électeurs d'Okanagan-Nord et je la prends vraiment très au sérieux.

Au cours de ces quelques derniers mois, bien des orateurs ont fait valoir la portée historique de ce débat. Ils ont dit, et j'en conviens, que nous sommes peut-être en train d'ajouter une phrase, une page ou même un chapitre à l'histoire de notre pays. Cependant, espérons que le chapitre que nous ajoutons s'inscrit bien à la suite de la longue et honorable histoire de notre fédération canadienne, et j'insiste sur le mot «fédération», une fédération qui a bien fonctionné et qui a vraiment bien servi ce pays de diversité qu'habite une population multiculturelle. J'espère que la teneur du document que nous étudions ne nous amènera pas à écrire le dernier chapitre d'un livre de poche sur le dernier accomplissement d'un grand égocentrique.

L'occasion qui m'est offerte ce soir de participer au débat constitutionnel arrive plus tard que prévue. J'étais prêt à y participer en décembre dernier quand le gouvernement a eu recours à la clôture pour mettre fin au débat à la Chambre des communes à cette étape initiale. Je suis sûr que c'est la première fois dans l'histoire de tous les pays démocratiques du monde que des représentants dûment élus par le peuple se sont vu refuser la possibilité de se faire entendre sur ce qui est en somme la loi fondamentale de tout pays civilisé, c'est-à-dire les règles par lesquelles les citoyens veulent se gouverner eux-mêmes, la constitution. Si j'ai bien compris, le gouvernement menace encore de mettre fin au présent débat par la clôture si nous, les députés, ne nous conduisons pas comme il le désire. C'est vraiment une situation ironique!

Le gouvernement prétend qu'il présente une déclaration des droits pour garantir nos libertés fondamentales, mais pour y arriver il considère nécessaire de supprimer le droit le plus fondamental de tous, le droit des parlementaires, des élus du peuple, de discuter et de débattre librement à la Chambre la mesure législative proposée.

On a imposé la clôture à la Chambre le 23 octobre dernier. Cette première clôture constituait la première preuve véritable que le gouvernement suivait effectivement la procédure et la stratégie établies dans l'infâme document Kirby. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que ce document renfermait une prophétie qui s'est réalisée. Il prédisait l'échec de la conférence constitutionnelle l'été dernier, il exposait un projet en cas d'échec et élaborait une stratégie en vue de blâmer les premiers ministres provinciaux. L'été dernier, lors de cette conférence, ces mêmes premiers ministres ont été assujettis à

La constitution

une clôture quelconque car à maintes reprises, on les a menacés de leur imposer une limite de temps.

On a continué durant tout le processus constitutionnel de manifester une hâte inconvenante et excessive et de vouloir imposer des délais. Tout d'abord, le gouvernement a refusé de diffuser les délibérations à la télévision. Puis à la suite de vives pressions exercées par le parti conservateur, il a autorisé à contrecœur les Canadiens à voir le comité de la constitution à l'œuvre en diffusant toutes ses séances. Le comité a commencé à siéger le 6 novembre dernier mais il a été immédiatement averti que ses délibérations devraient se terminer le 9 décembre. Une fois encore, après de vives pressions exercées par les députés conservateurs, le gouvernement a finalement prolongé le délai jusqu'au 6 février et ensuite au 13 février dernier, date exigée dès le début par notre parti. Pendant ce temps, le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour limiter les discussions et la libre étude de cette résolution. Il a tenté d'empêcher les Canadiens de participer au processus de modification de leur constitution. Son arrogance éhontée a pratiquement fait une vaste farce du processus démocratique.

Enfin, lorsque le gouvernement a limité le nombre de constitutionnalistes experts que le comité pourrait entendre, il est devenu évident qu'il avait l'intention bien arrêtée d'aborder la question de la réforme constitutionnelle à la façon d'une dictature et de ne permettre à personne d'autre que ses propres pions et bureaucrates d'y participer.

Je prétends, monsieur l'Orateur—je le dis pour tous les députés et surtout pour ceux d'en face—que les Canadiens de l'Ouest savent que lorsqu'un agent immobilier tente de vous vendre une maison ou un immeuble à la hâte et que, pour y arriver, il conclut toutes sortes d'accords avec tout le monde l'acheteur a tout lieu de craindre que la propriété soit infestée de termites. Nous savons aussi que lorsqu'un vendeur de voitures d'occasion tient à conclure rapidement une transaction, il faut s'attendre à trouver de la sciure dans le carter. De même, lorsqu'un premier ministre du Canada, surtout s'il est libéral, cherche à faire adopter en toute hâte une résolution constitutionnelle, les Canadiens font mieux de bien examiner les clauses en petits caractères, car il pourrait bien s'y trouver des choses que le premier ministre (M. Trudeau) préférerait qu'ils ne trouvent pas.

Si cette résolution suscite apparemment dans toutes les régions du Canada tant d'appréhension, de soupçons et de colère, c'est sans doute en raison de la hâte induite avec laquelle le gouvernement cherche à lui faire franchir toutes les étapes parlementaires. Maintes fois, à l'étape de l'étude en comité, des témoins ont réclamé de plus longs délais. Lorsqu'il a présenté son exposé, l'archevêque Clark a demandé au comité de s'allouer plus de temps pour réfléchir et pour étudier le document, de façon à s'assurer que le document a été bien élaboré et que les Canadiens peuvent y apporter leur contribution.

Dans ma propre circonscription d'Okanagan-Nord, un groupe a demandé, après avoir mûrement réfléchi, que le délai soit prolongé de six mois et que le comité soit autorisé à siéger un peu partout au Canada. Pour appuyer sa demande, le groupe y a joint une pétition portant 3,000 signatures qu'il a envoyée au premier ministre et au comité. Évidemment, le premier ministre n'a pas tenu compte de cette pétition, pas